

Agenda 2000: Fonds européen de développement régional FEDER

1998/0114(COD) - 06/05/1999 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation pour la deuxième lecture de M. Daniel VARELA SUANZES-CARPEGNA (PPE, E) sur le FEDER, le Parlement européen accepte la position commune du Conseil mais demande que l'on prenne en compte la nécessité de relier les régions insulaires enclavées ou périphériques avec les régions centrales de la Communauté. Il demande en outre que l'on élargisse le champ d'application du FEDER au tourisme et aux investissements culturels (y compris la protection du patrimoine culturel et naturel) et que le FEDER contribue à la réalisation de 2 initiatives communautaires : INTERREG et URBAN.